

## DEMANDE DE PRÊT DE PANNEAUX DE CIRCULATION POUR UNE INTERVENTION SUR LE DOMAINE PUBLIC RÉALISÉE PAR UN PARTICULIER

**Toute demande incomplète, imprécise ou hors délai (15 jours avant) ne sera pas prise en compte.**

Nom – Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse complète : \_\_\_\_\_

Téléphone (obligatoire) : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Adresse e-mail : \_\_\_\_\_

Déménagement       Emménagement       Autres : \_\_\_\_\_

Date souhaitée de l'occupation : du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_

Adresse d'intervention (si différente de l'adresse ci-dessus) :	Autres précisions éventuelles :
Nombre de panneaux :	Types de panneaux :

Les panneaux sont à retirer du lundi au vendredi de 9 h à 11 h 30 et de 14 h 30 à 16 h à l'adresse suivante :  
(autres horaires possibles sur rendez-vous)

**Centre Technique Municipal  
Pôle Administratif  
9 rue d'Alençon  
49300 CHOLET  
02 72 77 21 20**

Les panneaux relèvent de votre responsabilité. Toute détérioration, perte ou non-restitution sera facturée.

Je serai tenu(e) responsable en cas de détérioration et/ou de non restitution dans le délai imparti.  
(Pour information, le coût d'un panneau est de 190 € TTC)

Signature du pétitionnaire	Paraphe Collectivité	<b>Retrait le :</b>
		<b>Retour le :</b>

Vous recevrez une notification par courriel lors de l'envoi de l'arrêté vous invitant à venir récupérer les panneaux en prêt (réservés exclusivement aux particuliers et **à retourner après utilisation sous 48 h**) au Centre Technique Municipal. – 9 rue d'Alençon – 49300 Cholet.